

L'an deux mille vingt et un, le 26 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'École de Musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brassac-les-Mines : bilan de concertation

Date de convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 29 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : COSTON David

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 85

- Titulaires : 77

- Suppléants : 8

Absents ayant donné pouvoir : 27

Absents excusés : 9

Votants : 112

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (85)

AIGOUY Thierry	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	GAY Corine (S)	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel		PELLEGRINELLI Christophe
	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	CAPITAINE Mathieu (S)	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	PUECH David
BESSON Jean-Louis		RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GOYON Guy	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe		ROUX Bernard
BOURG François	HERBST Nadine	RYCKEBOER Christian
	HOSMALIN Marc	SABATIER Gilles
BRUN Pascale		SALVINI Luc
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Sébastien	SAUVANT Jean-Pierre
CHABAUD Christelle	JEANMOUGIN Isabelle	BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
SERMAGE André (S)	LAGARDE Maguy	
		TEZENAS Olivier
	LAVILLE Philippe	
	LE MARREC Laurys	THERME Jacques
	LEGENDRE Denis	THEVENET Emilie
		TINET Georges
CORREIA Emmanuel		TOURLONIAS Vincent
VAZ DE AZEVEDO José (S)	LIGNIERE Frédéric	TREHIN Anne-Marie
COSTON David	LIVET Bertrand	TRILLEAUD Eric
COSTON Marie		VALLON Sébastien
COUDUN Valérie		VARISCHETTI Martine
DELTOUR Luc (S)		VEZON Christophe
CROZE Yves-Serge		
	MASSARDIER Marie-Laure	
DENAIVES Catherine	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (8) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; COSTE Yves (VAZ DE AZEVEDO José), CREGUT François (DELTOUR Luc) ; DUBOST Philippe (GAY Corine) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GILBERT Odile (CAPITAINE Mathieu) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (27) ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à FOUCAULT Marie-Françoise ; BRONNER Ulrich à PUECH David ; BRUNEL Séverine à DUTHEIL Nathalie ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; CORRE Jean-Marie à LABUSSIÈRE Jean-Marc ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à NICOLLET Michel ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à ARNAULT Lionel ; FERREIRA Fernando à LE MARREC Laurys ; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LAMOUREUX Jean-François à TRILLEAUD Eric ; LEROY Véronique à JAFFEUX Sébastien ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à TINET Georges ; MERLEN Bernard à LEGENDRE Denis ; METEIGNIER Stéphane à CHABRILLAT Frédéric ; MONTMORY Dominique à SALVINI Luc ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; THALAUD François à COSTON David ; WALTER Christian à COSTON Marie ;

ABSENTS EXCUSES : (9) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHASSANG Jean-Pierre ; GREGOIRE Nathalie ; LENEGRE Jean-Louis ; MALORON Annie ; ROCHETTE Christophe ; SCHUMACHER Emilie ; SUTY Lionel ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par arrêté n° ADE-2020-001 du Président en date du 13 janvier 2020, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Brassac-les-Mines.

Les objectifs de la modification n°5 du PLU de la commune de Brassac-les-Mines sont les suivants :

- **Transformation de la zone AUi de la Coussonnière en deux zones AU distinctes :**

Cette zone couvre actuellement une superficie d'environ 7,41 ha. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) prévoit sur ce secteur une zone de 5 ha destinée à l'implantation de commerces. Afin de mettre le PLU en compatibilité avec le SCOT, la zone AUi de la Coussonnière sera transformée en deux zones AU distinctes pour :

- o accueillir des activités commerciales sur une surface compatible avec les prescriptions du SCOT ;
- o permettre la création de logements entre la future zone commerciale et l'actuelle zone AUf (EHPAD, nouvelles écoles).

- **Actualisation du zonage du PLU concernant le lotissement Côte de l'Air :**

Le lotissement Côte de l'Air a été aménagé sur une zone AUa du PLU. Son aménagement étant désormais terminé, il convient de basculer ce secteur en zone Ug du PLU.

- **Mise à jour de la liste des emplacements réservés et création d'éventuels nouveaux emplacements réservés** pour prendre en compte les nouveaux projets de la collectivité.

Par décision en date du 26 mars 2021, l'Autorité Environnementale a décidé de soumettre la présente modification à évaluation environnementale. De ce fait, la procédure de modification doit faire l'objet d'une phase de concertation du public. Par délibération n° 2021/04/14-ADE en date du 29 juin 2021, l'Agglo Pays d'Issoire a défini les modalités de cette concertation suivantes :

- Mise à disposition d'un registre de concertation à la mairie de Brassac-les-Mines ;
- Parution d'un article dans le bulletin municipal ;
- Diffusion d'informations sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire.

Cette concertation a été mise en œuvre dès la prescription de la modification du PLU :

- Mise à disposition d'un registre de concertation à la mairie de Brassac-les-Mines à partir du 20 janvier 2020 et du 14 janvier 2021 au service Urbanisme-Planification de l'Agglo Pays d'Issoire : aucune remarque n'a été inscrite sur ces registres ;
- Parution d'un article dans le bulletin municipal de la commune au cours du printemps 2021 qui expliquait notamment les objectifs et la procédure de cette modification ;
- Diffusion d'informations sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire : objectifs de cette la modification, procédure et mise en ligne de l'arrêté de prescription de cette procédure.

Cette concertation a permis au public, pendant une durée suffisante, d'accéder aux informations relatives au projet de modification et de formuler des observations s'il le jugeait nécessaire.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et validant ses statuts, notamment la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines en date du 24 août 2004 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines en date du 15 avril 2008 approuvant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines en date du 17 août 2009 approuvant la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines en date du 27 septembre 2010 approuvant la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines en date du 12 décembre 2013 approuvant la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU l'arrête ADE-2020-001 en date du 13 janvier 2020 prescrivant la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Brassac-les-Mines ;

VU la délibération n° 2021/04/14-ADE de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 juin 2021 portant sur les modalités de concertation pour la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brassac-les-Mines ;

CONSIDÉRANT que la concertation a été mise en œuvre dès la prescription de la modification du PLU de la commune de Brassac-les-Mines ;

CONSIDÉRANT qu'un registre de concertation a été mis à disposition du public à la mairie de Brassac-les-Mines à partir du 20 janvier 2020 et au service Urbanisme-Planification de l'Agglo Pays d'Issoire à partir du 14 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'aucune remarque n'a été inscrite sur ces registres ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 112

- Pour : 112
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- D'approuver le bilan de la concertation relatif à la modification n° 5 du PLU de la commune de Brassac-les-Mines ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 27/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/10/2021